

SOCIETE HYDROTECHNIQUE DE FRANCE
25 rue des Favorites
F-75015 PARIS

ACCORD DE TRANSFERT DE DROIT D'AUTEUR

Le droit d'auteur pour l'article intitulé :

est, par le présent acte, transféré à la SOCIETE HYDROTECHNIQUE DE FRANCE. Il prendra effet à partir de la date d'acceptation de l'article pour publication dans sa revue "La Houille Blanche, revue internationale de l'eau", qu'elle soit sur support papier ou numérique, ou encore sur internet.

Les auteurs conservent les droits suivants :

- (1) Tous les droits de propriétés (tels que les droits de brevet) sauf le droit d'auteur.
- (2) Le droit de conférer ou de refuser la permission, au tiers, pour la réédition en totalité ou en partie de l'article, ou d'en faire la traduction.
- (3) Le droit d'utiliser la totalité ou une partie de l'article pour leurs propres travaux futurs.
- (4) Dans le cas d'un travail fait pour un employeur, le droit de l'employeur et des auteurs de faire des copies de cet article pour leur propre usage, mais à l'exclusion de toutes fins commerciales.

Signature de l'un au moins des auteurs (qui accepte d'informer les éventuels coauteurs) ou dans le cas d'un travail effectué dans le cadre d'une mission, de l'employeur.

Signature :

Date :

Nom (en capitales) :

Titre (si la signature n'est pas l'auteur) :

Institut ou société :